



BIENVENUE







ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Vendredi 15 novembre 2024



Nous sommes réunis ce soir, après avoir informé et invité l'ensemble des adhérents, à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association GV Ganathaine.

L'assemblée est présentée par la gouvernance collégiale et le comité de direction constitués de

:

- Mme Camille ESPIE, Trésorière de l'association, Gestion du personnel
- Mme Suzanne PACAUD, Trésorière adjointe
- Mme Anne-Marie LEFEBVRE-ALBARET, Secrétaire
- Mme Sylvaine MEUSY, Secrétaire adjointe
- Mme Céline REY, Chargée des relations auprès des adhérents
- Mme Martine CABUT, Chargée adjointe des relations auprès des adhérents
- Mme Régine TRINQUET, Chargée adjointe des relations bureau / adhérents
- Mme Elodie MENERAT, Responsable de la Communication

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les **27** membres présents. Nous avons par ailleurs **56** procurations. Ceci nous permet de constater que **83** membres de l'association sont présents ou représentés. En conséquence, le quorum est atteint. (**292** inscrits x 25% = 73)



Les modalités de vote sont les suivantes : décisions prises à la majorité absolue du nombre de votants, soit 25% + 1

ORDRE DU JOUR

Prévisionnel 2025 – 2026

Cotisations 2025-2026

Révision de la charte du licencié

Evénements de l'année 2023 - 2024

Rôle des bénévoles du bureau

Renouvellement bureau

Point sur les fiches de présence

Information sur les projets de salles par la Mairie



COMPTE RENDU MORAL ET FINANCIER



COMPTE D'EXPLOITATION DU 01/09/2023 AU 31/08/2024

RECETTES	2023/2024
Cotisations	51 006,00
Subvention	3 000.00
Produits financiers	1 124.22
Transfert de charge	1 229.47

DEPENSES	2023/2024
Materiel	965.15
Stages	0
Réception Ag et Divers	371.98
Gestion CODEP paie	646.00
Licences Fédération	8 700.60
Ré affiliation Codep	70.00
Affranchissements	27.84
Site internet	230.40
Frais bancaire	6.80
Taxe formation	260.79
Salaires et charges	45 637.22
Médecine du travail	525.00



PERTE 1 082,09

Vote :

- Compte d'exploitation

Vote pour accord à main levée



PREVISIONNEL 2024 - 2025



COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2024 - 2025

adhérents 292
(vs 270 en 2023/2024)
Cotisations 183€/210€

RECETTES	2024/2025
Cotisations	55 365.00
<i>Subvention</i>	<i>1 500.00</i>
Produits financiers	1 000.00

DEPENSES	2024/2025
Divers Matériel ou bureau	400.00
Stages	200.00
Gestion CODEP paie	672.00
Licences Fédération	9 651.50
Ré affiliation CODEP	70.00
Réceptions	400.00
Site internet	231.00
Frais bancaires	30.00
Salaires et Charges	45 000,00
Médecine du travail	600.00
Frais départ	4 100.00
Provision en 2023 - 2024	- 3 800.00
TOTAL DEPENSES	57 554.50

TOTAL RECETTES	57 865.00
-----------------------	------------------



PREVISIONNEL 2025-2026



COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2025 - 2026

300 adhérents
Cotisations 183€ / 210€

RECETTES	2025/2026
Cotisations	56 000.00
Produits financiers	1 000 00
Subvention	1 000.00

DEPENSES	2025/2026
Divers matériel et bureau	400.00
Gestion CODEP paie	672.00
Licences Fédération	10 200,00
Ré affiliation CODEP	100.00
Réceptions	400.00
Site internet	315.00
Frais bancaires	40.00
Salaires	45 000,00
Médecine du travail	600.00



PLANNING 2024-2025



27 créneaux
6 animateurs

Programme 2024 – 2025

	PLANNING				
LUNDI	12h15-13h15	Fitness renforcement musculaire	Vanessa	125	
	17h00-17h55	Fitness renforcement musculaire	Caroline	G. Brassens	
	18h05-18h55	Etirements	Caroline	G. Brassens	
	18h00-18h50	Fitness renforcement musculaire	Vanessa	125	
	19h05-20h00	Etirements	Caroline	G. Brassens	
	19h00-19h50	Cardio danse	Vanessa	125	
	20h00-21h00	Fitness renforcement musculaire	Vanessa	125	
	MARDI	9h00-9h50	Fitness Pilates	Gaël	125
9h00-9h50		Fitness renforcement musculaire	Xavier	90	
10h00-11h00		Fitness renforcement musculaire	Gaël	90	
10h00-11h15		Qi Gong	Xavier	125	
11h00-12h00		Etirements	Nicolas	90	
12h15-13h15		Fitness (Boxing energy/cross training/renfo...)	Nicolas	125	
18h30-19h30		Fitness renforcement musculaire	Coralie	90	
19h30-20h00		Etirements	Coralie	90	
--- CREDI	18h30-19h25	Fitness renforcement musculaire	Vanessa	G. Brassens	
	17h30-18h45	Yoga	Xavier	Burlet haut	
	18h45-20h00	Yoga	Xavier	Burlet haut	
	19h35-20h30	LIA	Vanessa	G. Brassens	



Cotisations : notre proposition 2025 - 2026

	Ganathains		Non Ganathains	
	2024-2025	Proposition 2025-2026	2024-2025	Proposition 2025-2026
Adhésion	23€	23€	50€	50€
Licence	35€	35€	35€	35€
Participation	125€	125€	125€	125€
TOTAL	183€	183€	210€	210€

**Nous faisons le choix de ne pas augmenter les cotisations pour la 4^{ème} année consécutive.
Pour rappel les licences sont reversées à la fédération.**



Vote

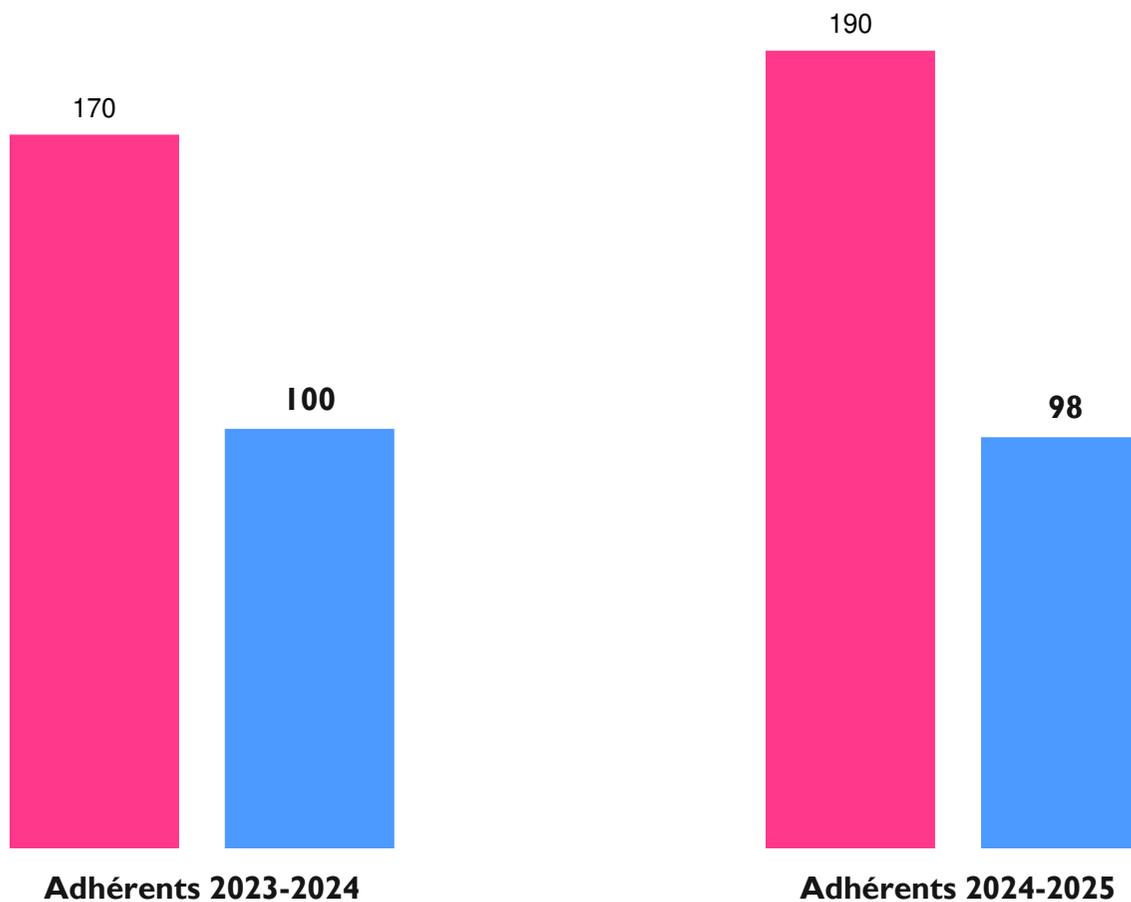
- Cotisations

Vote pour accord à main levée



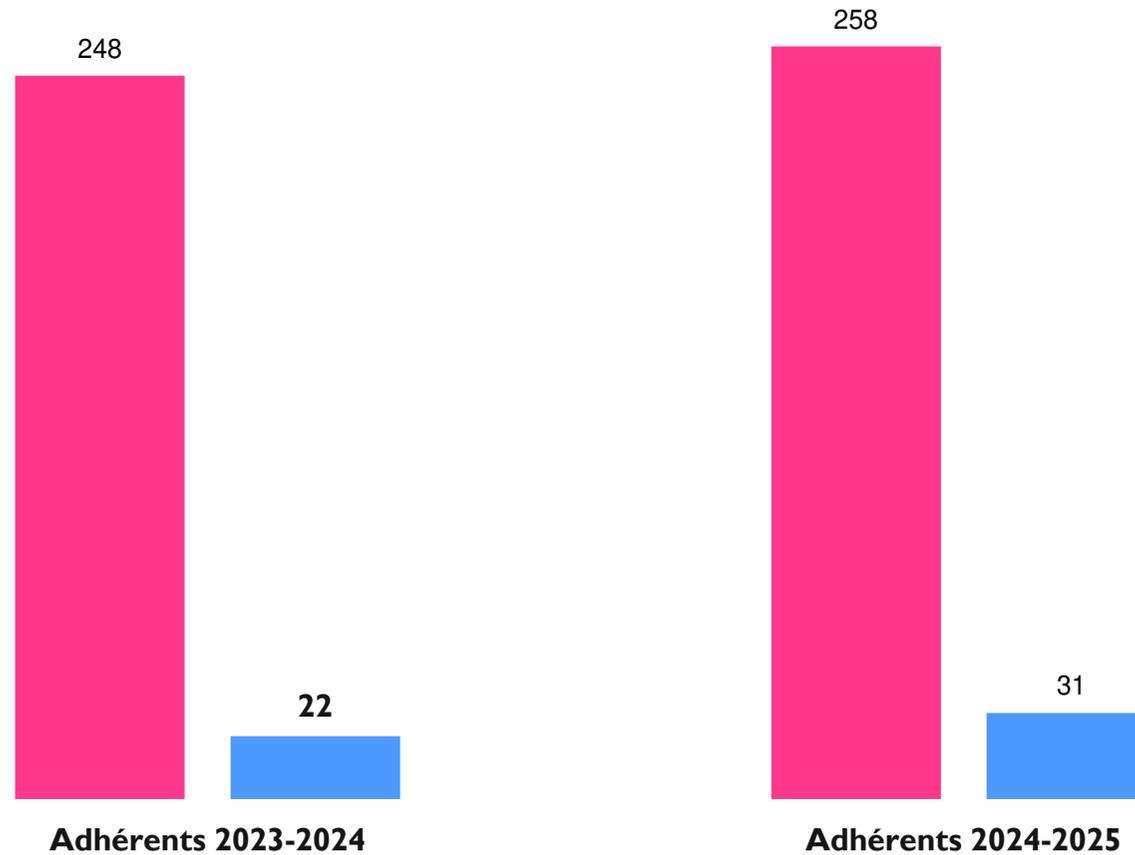
Qui sont les adhérents de la GV Genay ?

Rose : ganathains – Bleu : extérieurs
(191 adh. 2024/2025 et 102 extérieurs)



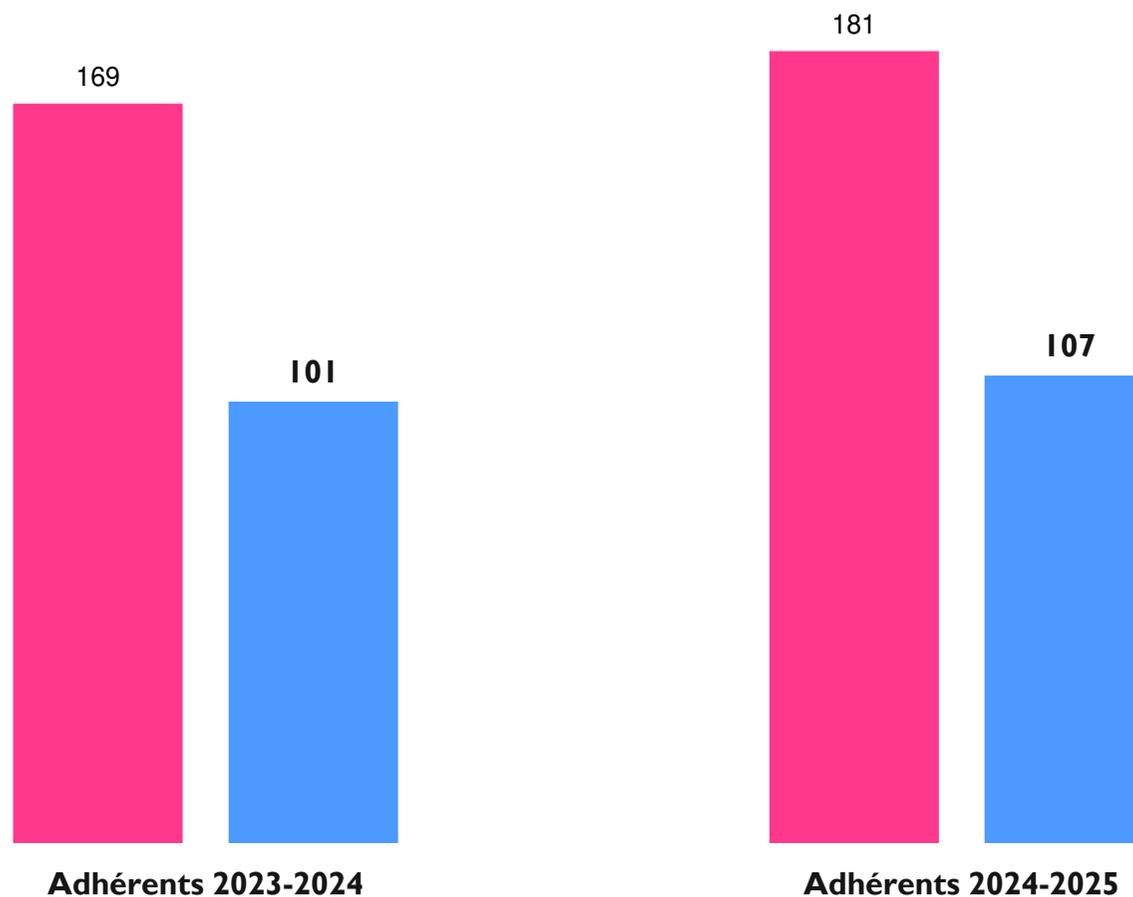
Qui sont les adhérents de la GV Genay ?

Répartition Femmes / hommes



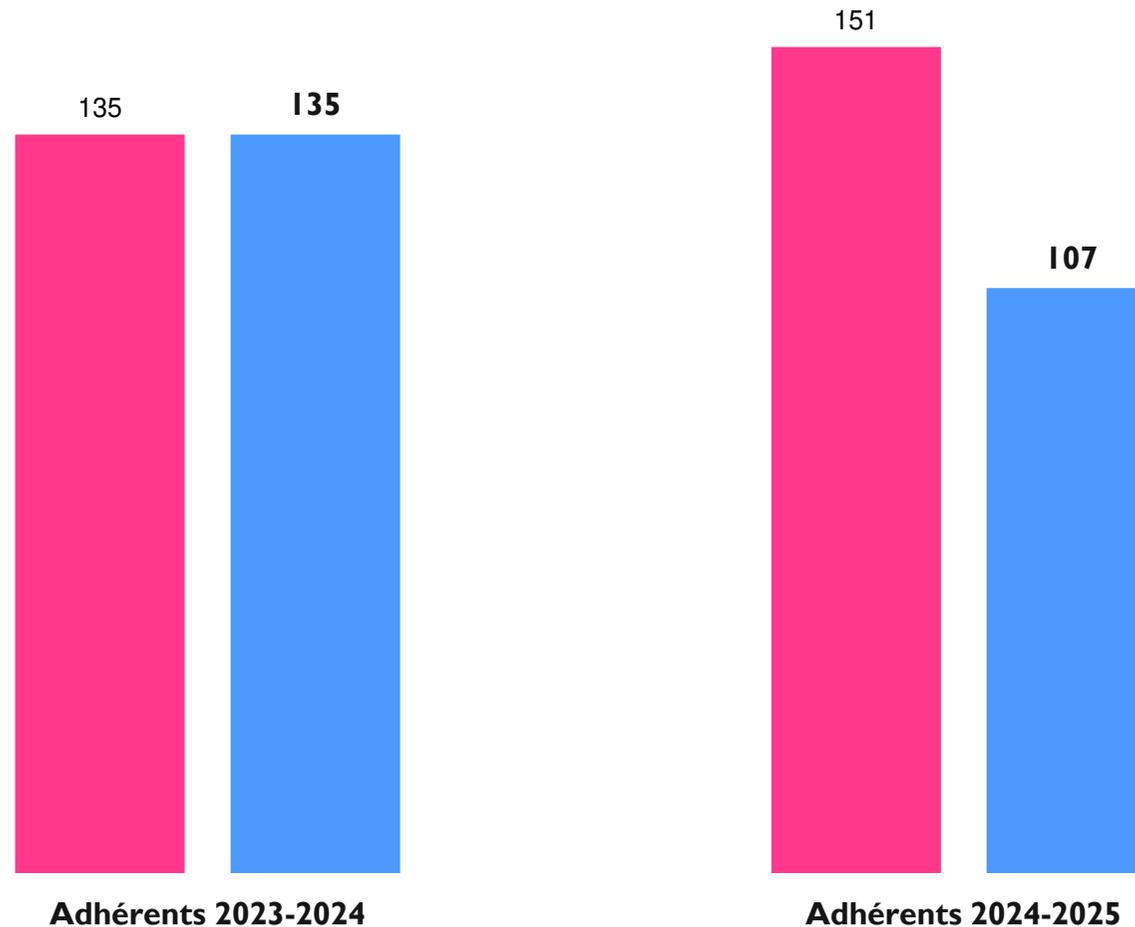
Qui sont les adhérents de la GV Genay ?

Anciens / nouveaux



Qui sont les adhérents de la GV Genay ?

Moyenne d'âge 64 ans en 2023 et 57 en 2024



Révision de la Charte du Licencié

- Nous avons remis à jour la charte du licencié
- Nous profitons de l'assemblée générale pour relire la [charte du licencié](#) et le [règlement intérieur](#) de l'association.
- Nous réafficherons dans les salles ces 2 documents.



Charte du Licencié GYM CLUB GENAY

1. Je respecte les valeurs de l'association, basées sur la convivialité et le respect des autres, (animatrices et animateurs, membres du bureau, adhérents), du matériel, des locaux
2. Je suis à jour de ma cotisation pour la saison sportive en cours
3. Je m'engage à me pointer sur les fiches de présence à chaque cours (et si je fais plusieurs cours à la suite aussi...)
4. Dans la mesure du possible, je respecte les horaires des cours
5. Je respecte le matériel en le rangeant correctement à sa place à la fin des cours
6. Par respect pour l'animatrice ou l'animateur et les autres adhérents, j'évite les bavardages

7. Je m'équipe correctement : une serviette sur les tapis, une tenue de sport adaptée, **des chaussures propres uniquement pour l'intérieur, OBLIGATOIRES**. Vous ne devez pas utiliser les chaussures avec lesquelles vous venez ou avec lesquelles vous repartez !
8. J'éteins ou met en veille mon téléphone pour ne pas perturber le cours
9. J'accepte de découvrir du nouveau matériel ou des séances différentes de celles proposées sur le planning ou lors des cours précédents
10. Je réserve le meilleur accueil à toute nouvelle animatrice ou nouvel animateur, ainsi qu'aux éventuels remplaçants
11. J'assiste à l'assemblée générale annuelle afin de connaître le fonctionnement de mon association
12. Membre d'une association dirigée uniquement par des BENEVOLES, je respecte leur travail, et je propose mon aide à chaque fois que possible

REGLEMENT INTERIEUR

1. Notre association, loi 1901, a pour but la pratique d'activités physiques telles que Fitness, Cardio, Gym douce, stretching. L'association est elle-même affiliée à la Fédération Française EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire). Sont membres de l'association les personnes qui se sont acquittées de leur cotisation pour l'année en cours (Septembre année N à Juin année N+1) (fonctionnement sur le rythme scolaire)

2. Les cotisations regroupent :

- Les frais d'adhésion à l'association, permettant d'assurer le fonctionnement de l'association (renouvellement matériel, organisation de l'Assemblée Générale, formation des animateurs sportifs principalement)
- Le coût de la licence EPGV
- Les frais de participation aux cours permettant de rémunérer les animateurs

3. Les adhésions peuvent avoir lieu à tout moment pendant une saison (Septembre N à Juin N+1), mais seront dans tous les cas valables jusqu'au mois de Juin (rythme scolaire); en cas d'adhésion en cours d'année, les frais d'adhésion et de licence sont dus à 100% ; les frais de participation seront



Gym
club
GENAY

intégralement du)

4. En cas de problème de santé, le club remboursera, ou fera un avoir sur la saison suivante, d'au maximum l'équivalent de 2 trimestres de participation (les frais de licence et d'adhésion ne seront pas remboursés), et ce, sous réserve que le club ait reçu un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport au moment de l'inscription et sous réserve de la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois au moment de la demande. Dans ce cas, sauf à re-souscrire une nouvelle participation, le (la) demandeur (eresse), ne pourra plus assister aux activités.

5. En cas de déménagement à plus de 15kms de Genay, le club remboursera au maximum l'équivalent d'un trimestre de participation (les frais de licence et d'adhésion ne seront pas remboursés), sous réserve de fournir au club un justificatif de domicile (à la nouvelle adresse). Dans ce cas, sauf à re-souscrire une nouvelle participation, le (la) demandeur (eresse), ne pourra plus assister aux activités.

6. La fiche d'inscription est obligatoire, tous les renseignements demandés doivent être remplis de façon lisible.

7. Les adhésions doivent être acquittées au maximum 2 semaines après la date d'inscription. Tout adhérent qui n'aura pas respecté ce délai pourra se voir refuser l'accès au cours.



8. Autorisation parentale : les cours sont ouverts aux mineurs, avec l'accord de l'animateur. Lors de leur inscription, une autorisation parentale leur sera remise. Ce document est à ré-adresser aux membres du bureau dûment complété

9. Toute dégradation de matériel du club de gymnastique devra être remboursée

10. Le matériel, sous la responsabilité de chacun, doit être rangé correctement dans les locaux prévus à cet effet

11. Les personnes non inscrites ne sont pas autorisées à pratiquer un cours, sauf pour les nouveaux adhérents pour 2 essais

12. Deux cours d'essais, au maximum, seront proposés aux nouveaux adhérents avant toute inscription définitive et non aux adhérents déjà inscrits la saison précédente.

13. Les adhérents doivent adopter un comportement et une attitude respectueuse vis-à-vis des animateurs, des autres membres de l'association et des membres du Conseil de Direction. Dans le cas où un problème surviendrait (avec un(e) animateur(trice), un autre membre de l'association, un membre du Conseil de Direction), chacun doit alors en informer au plus vite le Conseil de Direction qui seul sera habilité à prendre une décision. Dans le cas d'un comportement irrespectueux avéré et répété d'un membre de l'association, celui-ci recevra une lettre LRAR lui demandant de modifier son comportement. Dans le cas où les faits se répéteraient par la suite, l'adhérent serait radié de l'association (cf article 6 des statuts de l'association)

14. En cas de changement d'animateur, en cours d'année, les cours sont assurés, aucun remboursement ne sera effectué.

Actualités du début de saison

- Démission d'Emilie pour les cours de yoga du mercredi. Xavier a repris les créneaux
- Démission de Maë pour les cours de fitness-renforcement musculaire et stretching du mardi soir. Coralie a repris les créneaux



Le bureau



Statuts : L'association est administrée par une gouvernance collégiale de 7 personnes depuis juillet 2021 et gérée par le comité de Direction suivant.



Les missions des membres du bureau

- Pour rappel, les membres du bureau sont **bénévoles**.
- Parmi les principales missions:
 - Gérer la comptabilité, les contrats des salariés, les paies.
 - Remplir les dossiers pour les subventions, etc..
 - Mettre à jour le site internet.
 - Gérer la communication
 - Etre disponible pour les réunions avec la mairie ou la fédération,
 - Préparer les plannings,
 - Récupérer les fiches d'inscription,
 - Être présent au forum,
 - Etre présent auprès des adhérents pour répondre aux questions,
 - Faire l'état des lieux du matériel,...



Les missions des membres du bureau

- C'est aussi être gourmand, de bonne humeur et disponible pour les goûters, resto et barbecue !!!



Renouvellement du Conseil de Direction

- Nouvelles candidatures ?



**Vote pour accord sur vote à main levée
Vote pour élection membres du Conseil de Direction**



Pourquoi avons-nous des fiches
de présence ?



Elles nous permettent en début d'année :

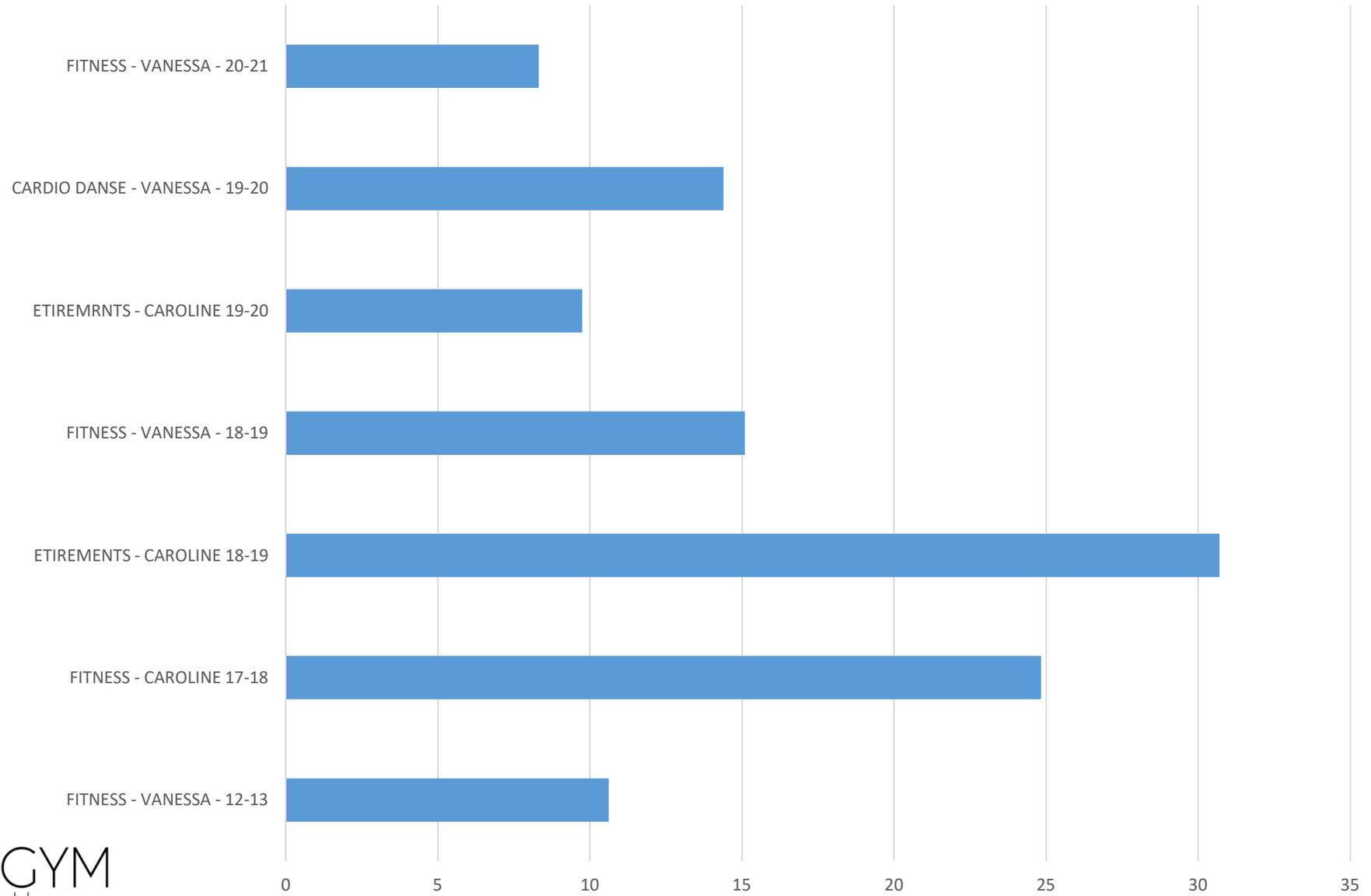
- de pointer toutes les inscriptions et de vérifier le règlement des cotisations
- de faire des statistiques sur les cours afin d'ajuster les plannings pour la saison qui suit et de toujours proposer un maximum de cours qui plaisent au plus grand nombre !
- En cas d'incendie, s'assurer que tous les adhérent(e)s sont sorti(e)s des locaux



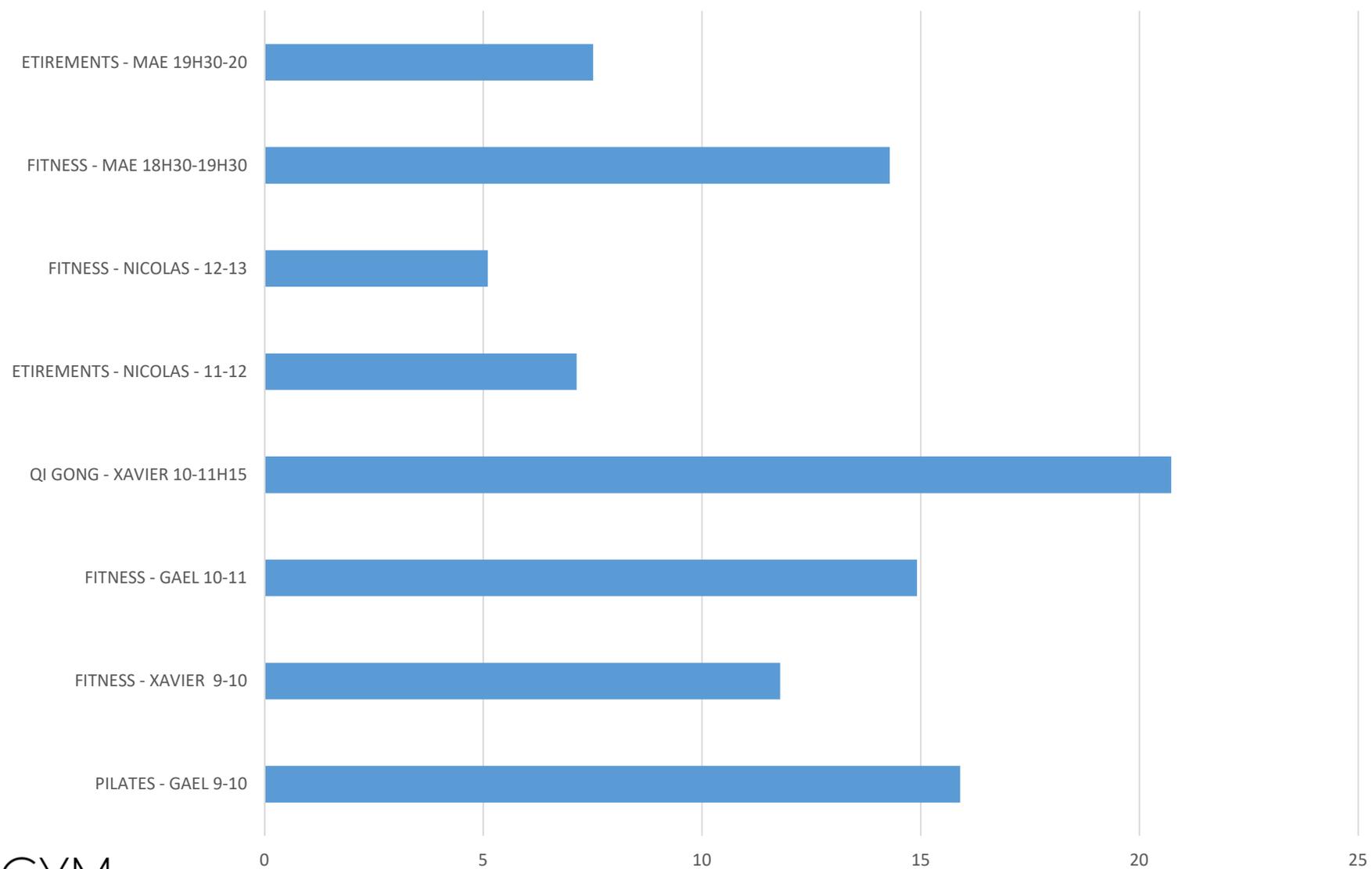
MOYENNE DES FREQUENTATIONS AUX COURS SAISON 2023 - 2024



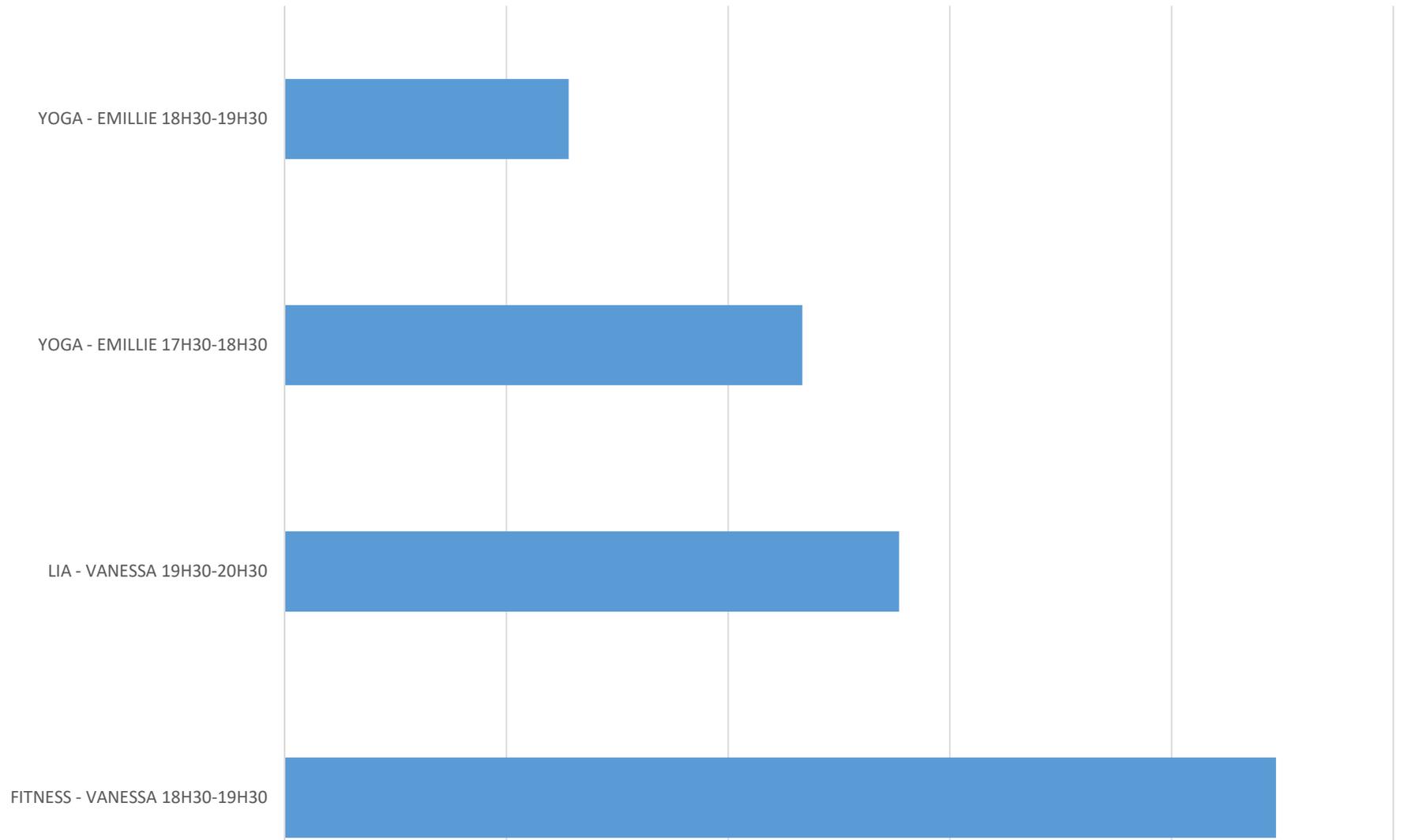
LUNDI



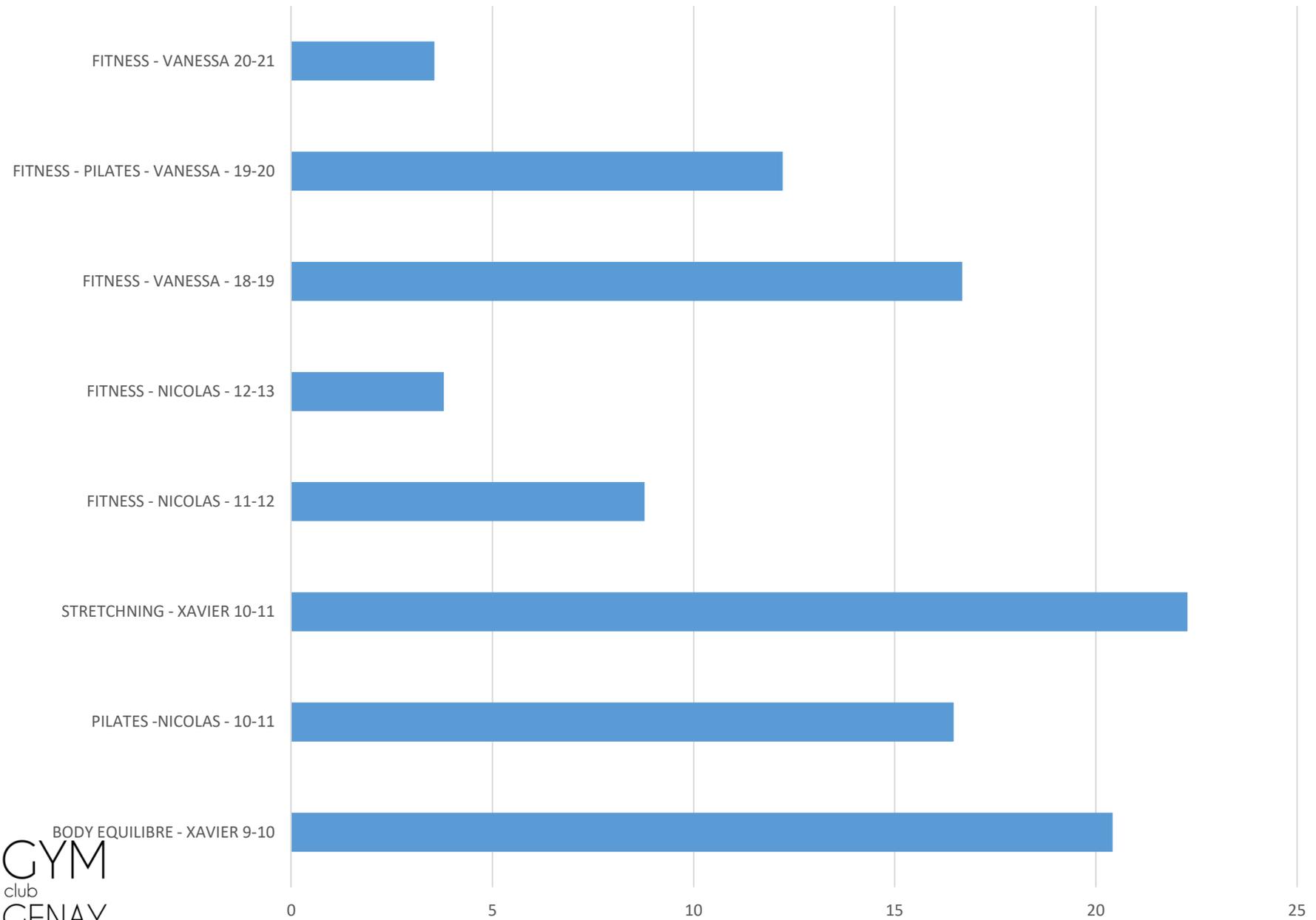
MARDI



MERCREDI



JEUDI





FREQUENTATION DES COURS SAISON 2023 - 2024

Ce que nous pouvons voir sur ces graphiques, c'est que les cours sont fidèlement suivis tout au long de l'année.

Bien sûr les cours du soir sont plébiscités.

Mais les cours du matin et du midi ont également leur public et sont très importants.

Nous sommes heureux de proposer une grande offre d'heure et de cours variés sur des créneaux horaires différents.





FREQUENTATION DES COURS SAISON 2023 - 2024

Nous pensons demander à la mairie si
nous pouvons avoir de nouveaux créneaux
sur des salles





**Alors n'oubliez pas de
vous noter à chaque
cours !!!**





Nouveau projet de salle





Une réflexion autour des équipements scolaires de la ville de Genay a été menée par la Mairie.

A cette date, nous n'avons aucune nouvelle information sur des changements de salles !





MERCI

